

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 9 septembre 2024, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #1 - Robert Sanfaçon
Siège #2 - Roger Gosselin
Siège #3 - Joanne LaBranche
Siège #5 - James Allan
Siège #6 - Michelle Blais

Est absente:

Mme Marisol Brochu, siège 4

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marquis Bédard. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-09-166

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 -** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024
 - 3.2 -** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2024
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORIE**
 - 4.1 -** Adoption des comptes du mois
 - 4.2 -** Signature du contrat de travail de la coordonnatrice au développement et adjointe à la direction
 - 4.3 -** Réparation au module de jeux extérieur
 - 4.4 -** Nomination d'un maire remplaçant
 - 4.5 -** Contrat - Gestion des déchets solides
 - 4.6 -** Affiche permanente - Le jardin Des jardins
 - 4.7 -** Adoption de la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail
 - 4.8 -** Demande d'appui municipal - Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
 - 4.9 -** Renouvellement - Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
 - 4.10 -** Dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses

5 - TRAVAUX PUBLICS

5.1 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement - sécurisation

5.2 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet soutien / Pavage rue Guy et Harriet-Wilson

5.3 - Réfection des trottoirs sur le pont de la rue des Fondateurs

6 - LOISIRS ET TOURISME

6.1 - Demande de contribution - Maison des jeunes d'East-Broughton

6.2 - Dépôt du rapport d'évènement - Fête de la pêche 2024

6.3 - Programme nouveaux horizons - Projet communautaire pour les aînés

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8 - LÉGISLATION

8.1 - Adoption du règlement numéro 529 amendant le règlement numéro 267 relatif aux permis et certificats

8.2 - Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 530 amendant le règlement numéro 264 relatif au Zonage

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-09-167

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août dernier a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal du 6 août 2024, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2024-09-168

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre dernier a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal du 3 septembre 2024, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORIE

2024-09-169

4.1 - Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques :	2 929.37 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	67 849.63 \$
Grand total des paiements:	70 779.00 \$

ADOPTÉE

2024-09-170

4.2 - Signature du contrat de travail de la coordonnatrice au développement et adjointe à la direction

ATTENDU QUE le contrat de travail de la coordonnatrice au développement et adjointe à la direction vient à échéance le 13 septembre 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire renouveler le contrat de Mme Josyane Dufresne-Dubois;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal autorise le maire ainsi que la directrice générale à signer le contrat avec la coordonnatrice au développement et adjointe à la direction tel que rédigé.

ADOPTÉE

2024-09-171

4.3 - Réparation au module de jeux extérieur

ATTENDU QUE le filet du module de jeu est brisé;

ATTENDU QU'il a déjà été réparé par le journalier et que la réparation n'est pas efficace à long terme;

ATTENDU QU'il est peu utilisé par les enfants utilisateurs du parc;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal décide de retirer ce module de jeu et de le remplacer par une structure de jeu multi âge dans les prochaines années.

ADOPTÉE

2024-09-172

4.4 - Nomination d'un maire remplaçant

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE M. Roger Gosselin soit nommé maire remplaçant du 9 septembre 2024 au 15 janvier 2025 et qu'il puisse agir en tant que signataire du compte bancaire de la municipalité, et ce, seulement quand le maire sera dans l'impossibilité d'agir en cas de maladie grave ou de vacances prolongées.

ADOPTÉE

2024-09-173

4.5 - Contrat - Gestion des déchets solides

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution portant le no 2024-05-104, la municipalité de Kinnear's Mills a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres ("SEAO"), portant le numéro d'avis 2024-C-001, et ce, pour la gestion des déchets solides.

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 3 juillet 2024, dans le cadre de l'appel d'offres public no 2024-C-001;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a déposé une soumission dans les délais requis avant 10h00, le 3 juillet 2024, soit:

Entreprise	Montant avant les taxes	
	2025-2027	2025-2029
Services Sanitaires Denis Fortier inc.	84 746.68 \$	135 890.50 \$
Services Sanitaires Denis Fortier inc. (révisée)	80 316.65 \$	128 786.98 \$

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, elle s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la négociation des prix qui a eu lieu le 14 août dernier;

CONSIDÉRANT l'offre révisée de Services Sanitaires Denis Fortier inc., si les municipalités acceptent de mélanger les déchets dans un même camion;

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil accepte la soumission révisée reçue;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Sanitaire Fortier pour la période 2025-2029, seul soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution de la gestion des déchets solides conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 128 786.98 \$ avant les taxes;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02-45110-446;

QUE les dépenses soient financées avec le fonds général;

ADOPTÉE

2024-09-174

4.6 - Affiche permanente - Le jardin Des jardins

ATTENDU QUE *Desjardins* a octroyé un montant de 10 000.00 \$, le 30 avril 2021, à la municipalité de Kinnear's Mills dans le cadre du projet du jardin fleuri;

ATTENDU QUE *Desjardins* demande à la municipalité d'ériger une affiche permanente mentionnant le nom du jardin;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipal mandate la directrice générale afin de donner le mandat de la réalisation de cette affiche à une firme de graphisme;

ADOPTÉE

2024-09-175

4.7 - Adoption de la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Kinnear's Mills a adopté une telle politique le 4 février 2019 (résolution n° 2019-033) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Kinnear's Mills s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Kinnear's Mills ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipal adopte la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail.

QUE la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail soit mise en ligne sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉE

2024-09-176

4.8 - Demande d'appui municipal - Regroupement des organismes de bassins versants du Québec

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a déjà une ressource au niveau de la gestion des cours d'eaux;

ATTENDU QUE la municipalité rencontre des problématiques très ciblées et qu'elle doit faire appel à des professionnels, lorsque requis ;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills est une petite municipalité avec un manque d'effectif pour effectuer ce type de travaux;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipal ne soutienne pas le projet provincial d'accompagnement à la formation et à la planification et au déploiement d'actions de gestion durable des eaux pluviales et de ruissellement au Québec.

ADOPTÉE

2024-09-177

4.9 - Renouvellement - Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills paie la contribution annuelle de 25.00 \$ pour être membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière pour la saison 2024-2025.

ADOPTÉE

2024-09-178

4.10 - Dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1er janvier 2024 au 31 août 2024, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

5 - TRAVAUX PUBLICS

2024-09-179

5.1 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement - sécurisation

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès

au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Kinnear's Mills choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Alexandra Gosselin, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Alexandra Gosselin est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

2024-09-180

5.2 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet soutien / Pavage rue Guy et Harriet-Wilson

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Kinnear's Mills choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Alexandra Gosselin, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur,

reconnait qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Alexandra Gosselin est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

2024-09-181

5.3 - Réfection des trottoirs sur le pont de la rue des Fondateurs

ATTENDU QUE les trottoirs des ponts sont sous la responsabilité des municipalités;

ATTENDU QUE le pont sur la rue des Fondateurs présente des bris aux trottoirs de ciment;

ATTENDU les recommandations d'activités d'entretien du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU les soumissions reçues;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipal accepte la soumission de Construction Rouleau inc. au montant de 14 996.89 \$ plus taxes pour la réfection de deux sections de trottoirs à l'approche du pont sur la rue des Fondateurs.

QUE les travaux devront être fait à l'automne 2024.

ADOPTÉE

6 - LOISIRS ET TOURISME

2024-09-182

6.1 - Demande de contribution - Maison des jeunes d'East-Broughton

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire offrir une activité d'Halloween à ces citoyens dans notre municipalité;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipal ne collabore pas au projet de la Maison des jeunes d'East-Broughton.

ADOPTÉE

6.2 - Dépôt du rapport d'évènement - Fête de la pêche 2024

La directrice générale dépose le rapport d'évènement concernant la *Fête de la pêche 2024*.

2024-09-183

6.3 - Programme nouveaux horizons - Projet communautaire pour les aînés

CONSIDÉRANT la politique *Municipalité amie des Aînés* adoptée par la municipalité le 6 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire mettre en place des activités pour les

aînés de la municipalité en 2025 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par la clinique psychosociale *Autrement*;

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière *Nouveaux horizons*;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE conseil municipal mandate madame Alexandra Gosselin, directrice générale afin de déposer une demande d'aide financière pour soutenir le projet d'activités psychosociales pour les aînés de la municipalité.

ADOPTÉE

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8 - LÉGISLATION

2024-09-184

8.1 - Adoption du règlement numéro 529 amendant le règlement numéro 267 relatif aux permis et certificats

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 529 amendant le règlement numéro 267 relatif aux permis et certificats a été déposé et que l'avis de motion a été donné le 6 août dernier;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 529 amendant le règlement numéro 267 relatif aux permis et certificats.

ADOPTÉE

2024-09-185

8.2 - Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 530 amendant le règlement numéro 264 relatif au Zonage

Conformément à l'Article 445 du Code municipal du Québec, Mme Joanne LaBranche, conseillère, donne avis de motion et dépose le premier projet de règlement numéro 530 concernant le zonage.

L'objet de ce règlement numéro 530 porte sur la redéfinition des normes de zonage dans la zone Rd;

L'assemblée publique se tiendra le 30 septembre 2024, à 18h30.

Le premier projet de règlement numéro 530 est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur demande par téléphone ou courriel.

Madame Joanne LaBranche, conseillère

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

M. Léo Brochu:

- Manque d'électricité en août;
- Course aux canards du Camping Soleil;
- VTT dans le parc municipal;

2024-09-186

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la présente séance soit levée, à 20 h 10.

ADOPTÉE

Alexandra Gosselin
Directrice générale / Greffière-Trésorière

Marquis Bédard
Maire

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».